



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À ÊTRE TENUE
LE JEUDI 30 MARS 2017, À 18 H

ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-112

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier la grille des usages et normes I03-10, afin d'ajouter la classe d'usages (c4), spécifiquement les usages petits hôtels, hôtel de moyenne capacité et hôtel de grande capacité.
